

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Cours d'essai**

Tout nouvel élève a droit à un cours d'essai (le cours d'essai est le premier cours auquel il assiste). La participation au cours d'essai nécessite le règlement de l'adhésion à notre compagnie, fixée à 30€. Si l'élève s'inscrit suite au cours d'essai, ce montant sera déduit du montant total. S'il ne continue pas, il ne sera pas restitué. Il demeurera adhérent à notre compagnie pour l'année en cours.

### **Modalités de règlement**

La totalité des frais sont à régler en début d'année. Un échelonnement de paiement sur plusieurs mois est possible. L'ensemble des chèques nous sera remis en début d'année avec les dates d'encaissement indiquées au dos.

L'engagement et l'inscription se font pour l'année complète. Aucun chèque ne sera restitué en cours d'année.

### **Assiduité**

L'élève s'engage à suivre les cours régulièrement et à prévenir en cas d'absence par mail, sms ou appel. L'absence à un cours ne donne pas lieu à remboursement. Après trois absences non justifiées, la place de l'élève ne lui est plus garantie. Les parents s'engagent à signaler au professeur au plus tôt les absences dues à des classes vertes, voyages scolaires, etc...

### **Spectacles / représentations publiques**

Le contact avec le public est un élément important de la formation. Dans la mesure du possible une présentation du travail ou un spectacle sont donc toujours envisagés et nécessitent des répétitions qui peuvent sortir du cadre des horaires habituels (autre soirée ou travail en week-end). L'élève s'engage à respecter le calendrier qui est communiqué au moins un mois à l'avance.

**Nous demandons aux élèves de laisser les téléphones et tablettes dans leurs sacs, leur usage sera désormais interdit pendant les cours.**